

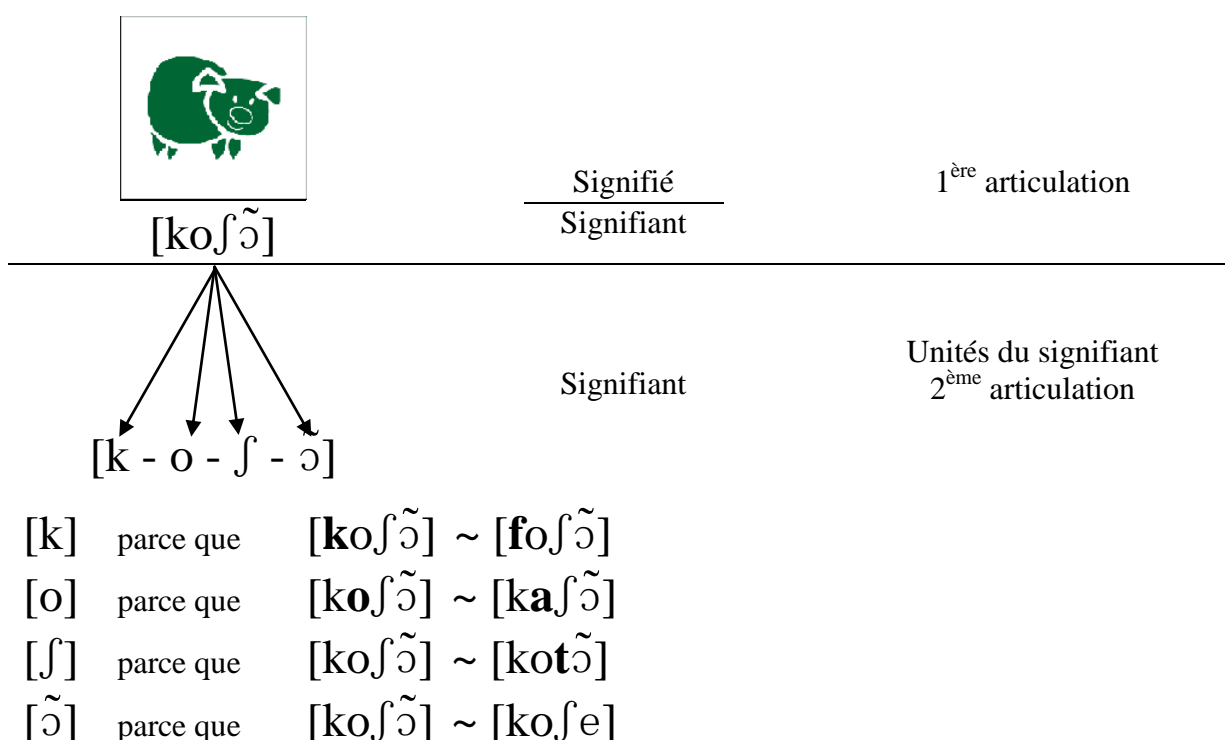
## QUESTION I

### Double articulation

Ferdinand de Saussure définit la Langue comme un système de signes. Le signe étant l'élément constitutif de base de la Langue (appelé aussi par André Martinet Unité Minimale Significative - UMS). Il est constitué d'une face signifiante (la matérialité sonore du signe) associée à une face signifiée (sens ou concept). Cette association, arbitraire entre le signifiant et le signifié formant la plus petite unité significative de la langue ne peut être de nouveau segmentée (divisée) en unités significatives plus petites.

Cependant la forme vocale du signifiant peut être à son tour articulée en une succession d'unités plus petites qui ne sont pas porteuses de significations, c'est-à-dire non porteuses de sens, « *mais [elles sont] distinctives car elles permettent de distinguer en un point de la chaîne parlée une unité qui s'oppose à toutes les autres qui aurait pu apparaître au même point.* »<sup>1</sup>.

Exemple :



Les unités de la 2<sup>ème</sup> articulation sont discriminantes car elles permettent de distinguer le monème cochon d'un autre.

Ce n'est ni dans [k], ni dans [o], ni dans [ʃ], ni dans pris séparément [ɔ̃] que réside le concept de <<cochon>>

### Synchronie

Observation de la langue à un moment donné de son histoire. La synchronie s'oppose à diachronie, étude historique de la Langue ou encore étude de son évolution dans le temps.

Vous pouvez prendre comme exemple le travail que vous avez fait dans le dossier que vous m'avez rendu.

<sup>1</sup> *Dictionnaire de la linguistique*, Georges Mounin, Presses Universitaire de France, 1974.

## QUESTION II

**Exposez les axes majeurs de la linguistique telle que la postule Ferdinand de Saussure dans le Cours de linguistique générale. Vous choisirez 2 ou 3 axes qui vous semblent importants et vous les discuterez.**

Remarques :

- 1) Discussion ne veut pas dire que vous donnez votre point de vue, cela veut dire que vous devez confronter la théorie saussurienne à d'autres théories du langage ; ou encore, montrer ce que Saussure a défini comme linguistique et les extensions qui lui sont données de nos jours.
- 2) En outre, comme dans la question précédente vous aviez défini double articulation et synchronie, nul n'était besoin de revenir longuement sur ces points.
- 3) Enfin cette question nécessite une introduction (avec présentation du plan), et une conclusion.

Saussure linguiste suisse (1857-1913) pose une théorie du langage lors des cours qu'il donne à l'université de Genève à partir de 1891 jusqu'à sa mort. Le texte qui constitue le *Cours de linguistique générale*<sup>2</sup> paraît à titre posthume, il est rédigé par deux de ses disciples Charles Bally et Albert Sechehaye.

Quatre axes peuvent être retenus pour définir les principaux aspects de la théorie saussurienne. En premier lieu le langage est une institution sociale qu'il convient de distinguer de la parole et de la langue. Ensuite le signe est le concept essentiel de la langue puisqu'elle est envisagée comme un « *système de signes vocaux* » solidaires les uns des autres, qui n'existent que dans les relations qui les opposent les uns aux autres. En outre Saussure accorde une attention particulière à la transparence épistémologique et il accorde au « point de vue » une valeur déterminante tant sur le plan de la méthode d'analyse que sur celui des conclusions que l'on peut tirer de ces conclusions. Enfin la linguistique est une science dont l'objectif est de mettre au jour et d'étudier le système des signes de la langue qui appartient à une science subsumante : la sémiologie.

### La langue / parole / langage

Saussure s'intéresse à « [...] *toutes les manifestations du langage humain [...] non seulement du langage correct et du "beau langage", mais de toutes les formes d'expression.* »<sup>3</sup>. Le langage à l'étude peut être alors considéré comme l'aptitude qu'ont tous les hommes à communiquer au moyen des langues. Il est important de noter ici, dans la citation extraite du CLG, que Saussure n'établit pas de hiérarchie dans les *formes d'expressions* qui pourront être analysées. En tant que manifestations des formes d'expressions humaines le langage est alors un fait social au même titre que d'autres manifestations humaines qui sont, elles, prises en compte par la sociologie ou dans la psychologie<sup>4</sup>.

L'analyse linguistique proposée par Saussure aura pour objectif de déterminer les lois générales qui régissent les fonctionnements du langage, d'en établir les unités. L'ensemble des unités dégagées par l'analyse linguistique et les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres constituent **la langue**. En ce sens, la langue n'est pas un phénomène concret, mais c'est une abstraction mise au jour par l'analyse. Saussure la définit comme « *un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté [...] car la langue n'est complète dans aucun [individu], elle n'existe parfaitement que dans la masse.* »<sup>5</sup>. Le sujet parlant n'est pas conscient de langue qui le parle, il l'enregistre passivement et la manifeste individuellement par **la**

---

<sup>2</sup> *Cours de linguistique générale* sera dorénavant abrégé CLG.

<sup>3</sup> Ferdinand de Saussure *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Payot, Payothèque, 1980, p.20.

<sup>4</sup> C'est d'ailleurs ce que pose Saussure dans le CLG, chapitre III *Objet de la linguistique* (page 31).

<sup>5</sup> CLG, p.30.

**parole.** La parole est donc une manifestation concrète et individuelle de la langue, l'expression de l'individu. « Elle est l'ensemble des habitudes linguistiques qui permettent à un sujet de comprendre et de se faire comprendre. »<sup>6</sup>.

La langue, système de signes qui sous-tend le langage en « est la partie sociale », dans la mesure où elle « est extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier »<sup>7</sup>. Dans cette définition issue du CLG la langue apparaît comme un contrat social passé entre les membres d'une communauté. Saussure définit aussi l'ensemble des sujets parlants d'une communauté linguistique comme **la masse parlante**.

La langue comme structure est homogène alors que les faits de langages, au travers des paroles accumulés de la masse parlante, sont hétérogènes. En effet, l'analyse met au jour une structure que Saussure qualifie de psychique. Elle est généralisable à tous les faits de langage observés dans une même communauté linguistique.



Ainsi, dans l'approche proposée par Saussure  
le **langage** est une réalité sociale globale,  
dont chaque individu fait usage par la **parole**.  
Il existe sous ces manifestations hétérogènes une structure (système de signes),  
homogène qui est psychique et sociale : **la langue**.  
Cette structure est dite aussi **immanente** au langage.

## **Le Signe, sa définition, sa discrimination et ses modes de fonctionnement dans la langue :**

Ainsi Saussure définit la langue comme « un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique, et où les deux parties du signe sont également psychiques. »<sup>8</sup>. Il utilise de nombreuses métaphores pour expliquer le lien qui unit les deux faces de la plus petite unité significative de la langue. Dès la première définition du signe linguistique, dans le chapitre premier des *Principes généraux*, « Nature du signe linguistique<sup>9</sup> », Saussure propose le terme **signifiant** pour désigner la face sonore du signe, et **signifié** pour sa face conceptuelle (sens). Il pose, dès ce moment, que le lien unissant ces deux faces du signe linguistique est **arbitraire**. Et il montre qu'« Ainsi l'idée de 'sœur' n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons s-ö-r qui lui sert de signifiant, [...] »<sup>10</sup>. Cette assertion saussurienne met en avant la décomposition en sons distincts du signifiant et le fait qu'aucun des sons le composant n'est porteur d'un sens. Ce qui permettra plus tard à André Martinet de montrer la double articulation du signe linguistique (voir question I).

Saussure précise ce qu'il entend par **arbitraire** « Le mot arbitraire appelle aussi une remarque. Il ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant, [...] nous voulons dire qu'il est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité. »<sup>11</sup>. Ainsi la langue, n'a pas de réalité naturelle, elle est une construction sociale, dont l'arbitraire du signe est l'une des manifestations.

Le sujet parlant n'ayant aucune possibilité dans le choix de la forme du signe, tant sur le plan du signifiant que sur celui du signifié, le signe est ainsi immuable, parce qu'« En fait, aucune société en connaît et n'a jamais connu la langue que comme un produit hérité des générations

<sup>6</sup> CLG, p.112.

<sup>7</sup> CLG, p.31.

<sup>8</sup> Attention, ceci est une synthèse qui permet d'enchaîner avec le point précédent.

<sup>9</sup> CLG, p.32.

<sup>10</sup> CLG, p.99 à 103.

<sup>11</sup> CLG, p.100.

<sup>11</sup> CLG, p.101

précédentes et à prendre tel quel. »<sup>12</sup>. **L'immutabilité** du signe est une autre manifestation du caractère social de la langue. La démonstration de Saussure s'appuie sur le fait que le signifié comme le signifiant préexistent au sujet parlant (immanence de la structure).

La langue établie comme système de signes oraux, il reste à trouver le moyen de les discriminer (de les différencier). La discrimination des unités qui composent la langue se fait par comparaison entre les chaînes sonores, manifestations du langage oral, pour repérer ce qui les rend différentes. Par exemple, lorsque l'on compare par deux chaînes sonores comme [legaRsõkuR]~[lefijkuR], la différence se fait sur [gaRsõ]~[fij] qui peuvent être postulés comme de possibles signes. L'étude de l'ensemble des énoncés de la langue permettra de confirmer, ou non, l'existence de ces unités (ces signes).

Ce moyen est établi lorsque Saussure envisage le rapport entre les signes. Il s'agit non seulement de discriminer les signes dans la chaîne parlée, mais encore de comprendre comment ces unités interagissent entre elles pour former un segment (énoncé) porteur de sens. Il s'agit aussi de comprendre le choix d'un signe parmi tous les choix possibles dans la langue.

La langue système d'oppositions implique que le choix d'un signe dans un énoncé s'opère dans l'opposition à tous ceux que l'on pourrait mettre à la même place dans l'énoncé. Par exemple le choix de [fij] dans l'énoncé [lefijkuR], se fait par opposition à [fam] ([lefamkuR], à [gaRsõ] ([legaRsõkuR]), etc. constituant ainsi un ensemble d'éléments qui peuvent être associés par un trait sémantique comme <<animés humains>> ou par leur fonction dans l'énoncé (un trait syntaxique), à savoir celui qui fait l'action de [kuRiR] est soit [fij], soit [fam], soit [gaRsõ]. Cet ensemble de signes est une classe d'éléments, constituée par association, par dénomination pour employer le terme saussurien, ce que les linguistes qui suivront Saussure appelleront : **paradigme**.

Outre des rapports analogiques, les signes entretiennent entre eux des rapports combinatoires, c'est-à-dire en termes de place dans la linéarité de la chaîne sonore. Par exemple dans l'énoncé [le gaRsõ kuR] composé de trois unités, est-il possible de changer la place des unités sans changer le sens de l'énoncé ? En produisant par exemple les chaînes parlées suivantes [gaRsõ le kuR] ou [le kuR gaRsõ]. L'analyse de la langue montrera que l'énoncé [gaRsõ le kuR] est impossible en français, c'est-à-dire qu'il n'est pas porteur de signification et que l'énoncé [le kuR gaRsõ] (les <<enfants de sexe masculin de petite taille>>, n'a pas le même sens que [le gaRsõ kuR] (les <<enfants de sexe masculin se déplacent rapidement>>). Ainsi la place du signe dans la chaîne parlée, apporte une information (elle est porteuse de sens). Elle est déterminée dans une langue, c'est-à-dire qu'elle appartient à la structure immanente du langage d'une même communauté linguistique. Ces rapports établissent la **syntaxe**, et peuvent être appelés, **rapports syntaxiques**.



Ainsi, dans l'approche proposée par Saussure  
la **langue** est constituée de Signes,  
unités porteuses de sens composés d'une face sonore le **Signifiant**  
et d'une face conceptuelle, le Signifié.

Le Signifiant et signifié sont associés l'un à l'autre par un lien **arbitraire**.

Les signes entretiennent les uns avec les autres deux types rapports :

les rapports associatifs ou analogiques → les **rapports paradigmatiques**

les rapports combinatoires ou de dépendances → les **rapports syntaxiques**.

<sup>12</sup> CLG, p.105.

Attention, il ne faut pas confondre **syntaxe** et **syntagme**. Ce dernier terme désigne l'un des niveaux de combinaisons possibles des unités (monèmes, mots). Dans la grammaire « traditionnelle » le **syntagme** est l'équivalent un groupe de mots (groupe nominal, groupe verbal, etc.). Exemple : pomme de terre, pomme de pin – syntagmes nominaux. La syntaxe est donc la branche subsumante et globale qui décrit les rapports de combinaison entre les unités (signes) d'une langue.

## Le Point de vue comme règle méthodologique

La notion de *point de vue* est une notion importante dans le CLG dans la mesure où elle détermine non seulement l'objet mais aussi la manière et les outils qui servent à le décrire. Les points qui précèdent montrent la langue et ses unités entre plusieurs positions. Ainsi, la linguistique est l'étude de « [...] *la vie normale et régulière d'un idiome déjà constitué.* »<sup>13</sup>, c'est-à-dire qu'elle est un produit hérité des générations précédentes. Le signe légué est alors constant, immuable. Cependant la langue évolue et change au cours du temps ce qui entraîne un changement du rapport entre signifiant et signifié et la langue « [...] *est radicalement impuissante à se défendre contre les facteurs qui déplacent d'instant en instant le rapport entre signifié et signifiant.* »<sup>14</sup>. Alors le signe peut muter. Le dégagement de la structure, des unités qui la composent et des rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres, ce qui est l'objet de la linguistique, implique un point de vue synchronique. Point de vue qui permet l'observation d'un système à l'état de stabilité dans lequel les signes ne mutent pas. Saussure fait ce choix dans le CLG comme étant le point de vue de la science linguistique qu'il est en train de définir. Tout en montrant aussi que la langue ne peut se réduire à la synchronie, qu'elle possède une histoire intervenant dans la forme qu'elle a à l'instant t de son étude.

En outre, la structure est une abstraction dégagée par l'analyse des faits de langage, manifestations matérielles du système, donc elle est considérée par Saussure comme interne, immanente à ces faits de langage qui seront eux considérés comme externes à la structure. La description linguistique prend le point de vue de l'interne. « *Ainsi dans chaque cas on posera la question de la nature du phénomène, et pour la résoudre on observera cette règle : est interne tout ce qui change le système à un degré quelconque.* »<sup>15</sup>

La lecture du CLG montre le souci de Saussure pour la transparence méthodologique soumettant et la précision des outils et des méthodes d'observations au *point de vue*. Ce souci méthodologique fonde la linguistique sur ce qu'elle fait entrer dans son champ sans pour autant ignorer ce qu'elle rejette de l'étude. Ainsi, la détermination de la structure de la langue, impose le point de vue interne, s'attachant à décrire et non à expliquer les causes et les conséquences externes de la forme de cette structure ou des règles qui la régissent.

## De la linguistique à la sémiologie

Pour Saussure « *la langue est une institution sociale* »<sup>16</sup>, c'est un fait humain parmi d'autres faits humains ; elle appartient donc à d'autres manifestations humaines dans lesquelles le linguiste place « [...] *les rites symboliques, les formes de politesse, les signaux militaires, etc.* »<sup>17</sup>. Ainsi en contemporain de Durkheim, Saussure met en œuvre l'idée que nombres de manifestations humaines peuvent être conçues comme des systèmes de signes et il conçoit dès le cours « [...] *une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; [...]* »<sup>18</sup>, **la sémiologie**, qu'il imagine comme une branche de la psychologie sociale et donc de la psychologie générale.

Deux points importants se dégagent des définitions qui précèdent : la notion de système et celle de signe. Ces points définissent épistémologiquement ce qui fera le **structuralisme** dans lequel Saussure s'inscrit comme fondateur. La linguistique, étudie un système de signes spécifiques, la langue, ceux qui sont issus des manifestations concrètes de la masse parlante. Dans la démarche épistémologique proposée par Saussure, les signes de la langue peuvent être considérés comme une première étape dans la description des signes de la vie sociale. Ils ne sont étudiés que dans le système de la langue et ne sont pas pris dans leur acception sociale générale (représentations sociales, idéologiques, morales, etc.). Ainsi il apparaît que le champ de la linguistique est un domaine réduit qui consiste à mettre au jour le système des signes de la langue et d'en comprendre

---

<sup>13</sup> CLG, p.105.

<sup>14</sup> CLG, p.110.

<sup>15</sup> CLG, p. 43.

<sup>16</sup> CLG, p.33.

<sup>17</sup> CLG, p.33.

<sup>18</sup> CLG, p.33.

les fonctionnements laissant à d'autres sciences dont la sémiologie le soin de prendre en compte l'aspect individuel (sujet parlant) ou collectif (masse parlante) de manifestations langagières. L'étude linguistique est pour Saussure le préalable nécessaire à l'extension d'une étude des signes de la langue à celle des signes de la société.

## Discussion<sup>19</sup>

Le CLG est une œuvre maîtresse dans la naissance de la linguistique comme science et dans la mise en place d'une démarche qui marque dans les sciences humaines de la fin du dix-neuvième siècle à nos jours : le structuralisme. Cependant la linguistique, telle qu'elle avait été définie dans le cours a connu bien des développements qui prennent en compte ce que Saussure avait jugé bon d'exclure. Il s'agit tout d'abord du *sujet parlant*, dont la prise en compte permet l'apparition de la linguistique pragmatique et de l'analyse de discours, entre autres. Il s'agit aussi de la *masse parlante* et de *l'analyse des variations dans la synchronie* dont la prise en compte fera naître la sociolinguistique<sup>20</sup>. ↪ Enfin, la science que Saussure postule comme étant subsumante, la sémiologie, a pris son essor par sous le nom de sémiologie en France reprise par Greimas, Roland Barthes, et aujourd'hui par des chercheurs comme Jean-Marie Floch ou Anne-Marie Houdebine. Aux Etats-Unis, cette science se nome sémiotique, elle est initiée par Pierce qui est un contemporain de Saussure. ↩<sup>21</sup>

La sociolinguistique est surtout développée en France par André Martinet à partir 1950. Les études de ce type ne remettent pas en question la notion de structure qui est l'abstraction obtenue par l'étude des faits de langage. Elles montrent comment la structure autorise des manifestations variées qui restent cependant acceptables par le système. Ces variations sont repérées comme des marqueurs de différences quelles soient sociales, géographiques ou culturelles. Par exemple, les réalisations [Roz] ou [Rɔz] n'apportent pas de changement de sens dans l'énoncé [jɛmlɛRoz] ou [jɛmlɛRɔz] ; le contexte permet de comprendre ce dont il s'agit<sup>22</sup>. Alors que la différence de réalisation indique une origine géographique différente : nord de la Loire [Roz], Sud-est [Rɔz]. La démarche sociolinguistique permet ainsi d'associer l'abstraction homogène de la structure et l'hétérogénéité de la parole ou de l'ensemble des faits de langage.

Saussure place la linguistique dans la synchronie sans pour autant rejeter la diachronie, il définit la langue comme un objet social vivant et place les phénomènes qui génèrent l'évolution soit du côté de l'histoire de la langue et des règles qui la régissent soit du côté de la psychologie et/ou de la sociologie sans pour autant envisager d'intégrer de telles approches dans la description linguistique. Ainsi tout en ayant conscience et en connaissant les lois qui font évoluer une langue au fil du temps, il ne les intègre pas dans celles de la science qu'il définit comme linguistique. Presque cent ans plus tard, une approche envisage la langue de manière globale : *l'imaginaire linguistique* proposé par Anne-Marie Houdebine. En effet elle regroupe sous le terme de *normes objectives*, ce qui est classiquement l'objet de la description linguistique, c'est-à-dire la structure de langue (*normes systématiques*) et de la description de la sociolinguistique c'est-à-dire l'étude des variations dans la synchronie (*normes statistiques*). Puis elle rassemble sous le terme de *normes subjectives*, l'observation des représentations qu'ont les sujets parlant, en tant qu'individu et/ou en tant que groupe, sur les réalisations de la parole et/ou des faits de langages. Cette approche montre comment les sujets parlant se fixent des normes de réalisations langagières qui ne sont pas seulement dues au système de langue et à ses variations mais aussi dues à des fictions qui les font considérer telle ou telle réalisation comme acceptable ou non. Par exemple pour certains [wɛ](ou encore mieux [wɛ]) est « vulgaire » [wi] « correct ». Aussi, s'abstiendront-ils de dire [wɛ]. Pourtant sur le plan de la réalisation phonétique du système de la langue française les deux sont recevables.

---

<sup>19</sup> Discussion ne veut pas dire que vous donnez une appréciation personnelle au CLG, mais que vous confrontez le CLG travail aux extensions actuelles de la linguistique. Ou encore que vous opposez au CLG ce que d'autres linguistes, qui ne sont pas de l'avis de Saussure, disent à propos des propositions saussuriennes.

<sup>20</sup> Cette liste n'est, bien sûr, pas exhaustive.

<sup>21</sup> Vous ne connaissiez pas Pierce mais je vous ai parlé de la sémiologie en cours.

<sup>22</sup> L'amour des fleurs.

L'examen des représentations permet d'établir une typologie des normes subjectives telles qu'il apparaît des **normes prescriptives** (par exemple « *je ne dis pas [we] parce que ça n'est pas dans le dictionnaire* » dans laquelle le dictionnaire est pris comme représentant de la loi de la langue. La grammaire, l'institutrice, la professeure de français peuvent aussi être prises comme références légales. Il apparaît aussi des **normes communicationnelles** qui justifient l'usage de telle ou telle forme de la langue par l'utilité communicationnelle, par exemple : « *je dis [we] tout le monde comprend* » ou encore « *je dis [we] parce que ça se comprend mieux que [wi]* ». Les représentations des sujets parlant peuvent être variées et utiliser **l'esthétique** (« *je dis [wi] parce que c'est plus beau que [we]* » **norme esthétique**), ou utiliser le fait qu'ils veulent s'identifier à un groupe pour justifier leurs usages (« *je dis [we] parce que [wi] personne le dit au collègue* » **norme identitaire**) ou fustiger un usage (« *les gens qui disent [we] parlent mal le français ce sont des voyous* » **norme identificatoire**). Les normes subjectives agissent alors comme des facteurs de la dynamique de la langue dans la mesure où elles exposent les causes externes<sup>23</sup> qui font qu'il y aura mutation dans la structure de la langue (dans le signe) en mettant au jour le processus social qui valorise ou dévalorise les usages.

↳ Je ne fais pas de développement sur la Sémiologie car nous n'avons pas abordé ce point en cours, c'est le sujet du second semestre. ↵

Les différentes avancées qu'a connu et que connaît encore la linguistique, ne remettent pas en cause la notion de structure comme système de signes. Cependant les points de vues mis œuvre par ces nouvelles voies sortent du champ qu'avait délimité Saussure. Ils mettent en lumière la complexité des phénomènes de langage exposé dans le CLG.

---

<sup>23</sup> Il existe des causes internes à la langue, celles de la dynamique du système comme ensemble d'oppositions, voir par exemple *Economie des changements linguistiques*, André Martinet.